

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
18/01/2023

Dossier complet le :  
18/01/2023

N° d'enregistrement :  
2023-0567

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI INDIES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr RIMBAUD CHARLES

RCS / SIRET

8 0 3 0 5 2 8 3 6 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société Civile Immobilière

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Le projet prévoit 128 places de stationnement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCI INDIES envisage la réalisation d'un aménagement immobilier sur le territoire de la commune du Robert.

Il consiste en la réalisation d'un ensemble de logements collectifs ( 36 T3, 6 T2 et 12 T1) répartis dans 6 bâtiments.

Il intégrera également 128 places de stationnement dont 6 destinées aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales permettant de compenser l'imperméabilisation de la parcelle.

Les effluents produits par le projet seront traités par une station d'épuration autonome implantée sur site.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site de Pointe Savane est localisé au sein d'une zone d'habitations.

Il s'agit d'une zone à vocation principale d'habitat rural.

Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 54 logements collectifs.

Le surface plancher totale estimée est de 3 773 m<sup>2</sup>.

Le bassin de rétention sera géré et régulièrement entretenu. Il ne sera en charge qu'en temps de pluie.

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié qui sera lui même raccordé à une station d'épuration autonome.

Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via la route de Pointe Savane puis l'avenue du Flamboyant.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps ( terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des logements construits. Elle sera accessible via des voiries et des places de stationnement.

Outre les logements, un bassin de rétention sera installé au niveau du projet correspondant au bassin versant intercepté.

Ce bassin permettra de compenser l'imperméabilisation de la zone en cas de pluie. Il sera dimensionné pour la pluie décennale.

Les eaux usées seront renvoyées vers un station d'épuration autonome mise en œuvre sur le site.

Le projet est donc susceptible d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets : système de rétention...

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par la rubrique 2.1.5.0 et articles L-214-1 et suivants du Code l'Environnement en raison de la surface du bassin versant intercepté (surface >1 ha et < 20 ha). Il fera donc l'objet d'un dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle :	10 212 m <sup>2</sup>
Nombre de logements collectifs :	54
Surface plancher totale :	3 773 m <sup>2</sup>
Nombre d'équivalent-habitant estimé :	132 EH

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle S 1336  
Quartier Pointe Savane  
97 231 LE ROBERT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 60° 9' 16" 16 Lat. 14° 6' 60" 66

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le territoire de la commune du Robert.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques du Robert a été approuvé le 30 décembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des bâtiments nécessitera la réalisation de terrassements pouvant perturber ponctuellement les espèces en place (effets réversibles et limités dans le temps).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par : - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique) ; - un aléa inondation moyen à une extrémité de la parcelle - Un aléa liquéfaction fort. - Un aléa faible à nul pour les mouvements de terrain. Le zonage réglementaire est jaune sur la totalité de la parcelle. La zone présente des enjeux modérés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, les habitants des logements circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). A terme, les habitants des logements circuleront sur la zone. Le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de rétention sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie. La STEP autonome implantée sur le site respectera les normes en vigueur et n'engendrera pas d'odeurs.</p> <p>Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation des travaux. Elles seront ponctuelles et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres seront installés. Cependant, le quartier étant déjà composé d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité.</p> <p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. effluents</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera environ 132EH qui seront renvoyés vers la station d'épuration autonome mise en œuvre sur le site pour traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'occupation des logements implique la production de déchets ménagers par ses habitants.</p> <p>Ceux-ci seront stockés dans des bennes à ordures implantées sur le site et collectées par le réseau de ramassage des ordures ménagères de CAP NORD.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic d'archéologie préventive sera réalisé sur l'extrémité Nord-Est de la parcelle sur une surface de 1510 m <sup>2</sup> conformément à l'arrêté n° 2022243-0001 du 31 août 2022 et à l'arrêté modificatif n°2022320-0001 SA du 16 novembre 2022. Si le diagnostic venait à révéler la présence de vestiges, aucun aménagement ne sera réalisé dans cette emprise.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site est occupé par trois bâtiments qui seront détruits. En situation future, le site sera occupé par les logements collectifs et la loge gardien, une zone de parking et de voiries. L'usage du sol sera donc modifié. La parcelle étant située dans une zone d'habitations, le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'usage global des sols du quartier. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie (pluie décennale).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. La durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gêne aux riverains. Des bassins de décantation en phase terrassement seront mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Les produits et déchets seront stockés dans une zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. Une surveillance accrue du chantier permettra d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle. L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier de Déclaration qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible (zone d'habitations). Les eaux usées produites seront collectées par un réseau dédié et traitées par une STEP autonome. Les eaux pluviales seront également collectées et tamponnées par un bassin de rétention. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé en Préfecture afin de justifier la maîtrise de ces impacts sur le milieu récepteur et les mesures correctrices associées (afin de ne pas dégrader la qualité de la masse d'eau). Un constat de non boisement a été transmis par l'ONF. Au regard des éléments disponibles et des procédures réglementaires à venir (loi sur l'eau), la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles, patrimoine historique et périmètres de protection Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Robert Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville du Robert Annexe 13 : Avis de Non-boisement de l'ONF Annexe 14 : Arrêté n°2022320-001 SA du 16 novembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



**SCI INDIES**  
Centre Commercial La Véranda  
Rond Point du Vietnam Héroïque  
97200 FORT-DE-FRANCE  
SIREN 803 052 836  
Tél 0596 63 41 45 - Fax 0596 63 59 05

## Annexe 2 : Plan de situation

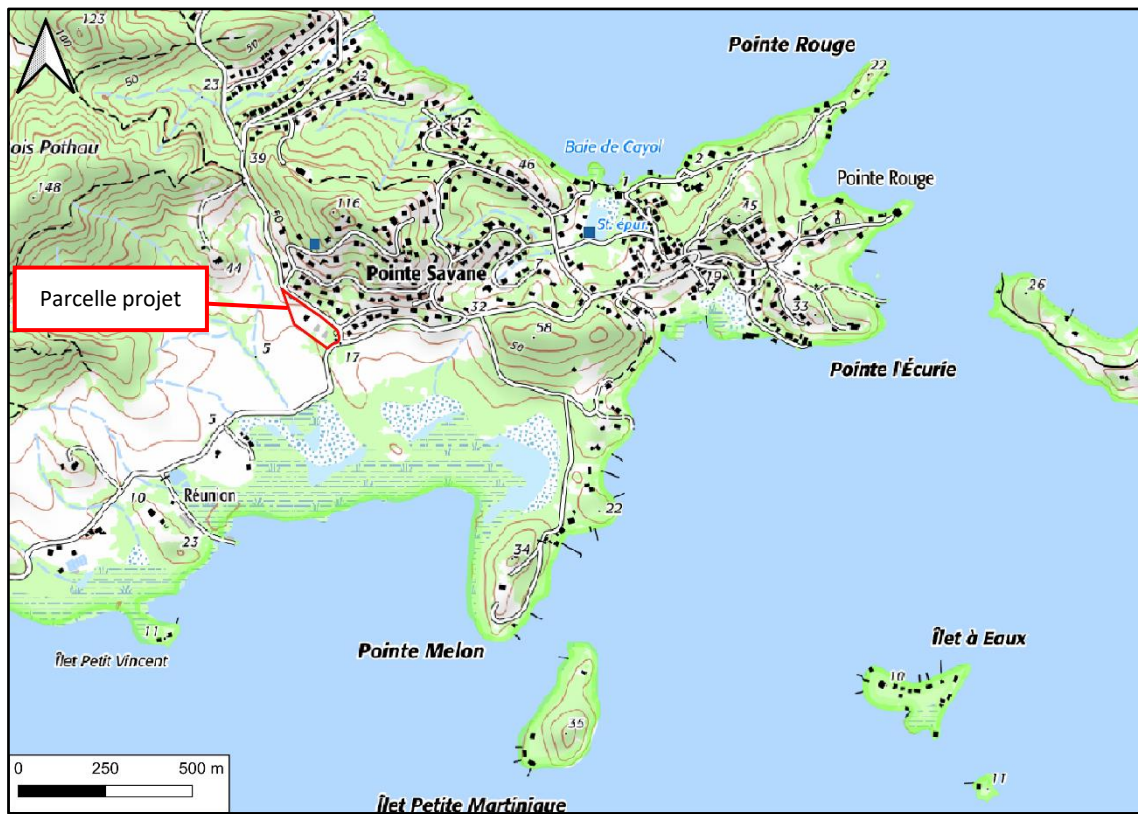
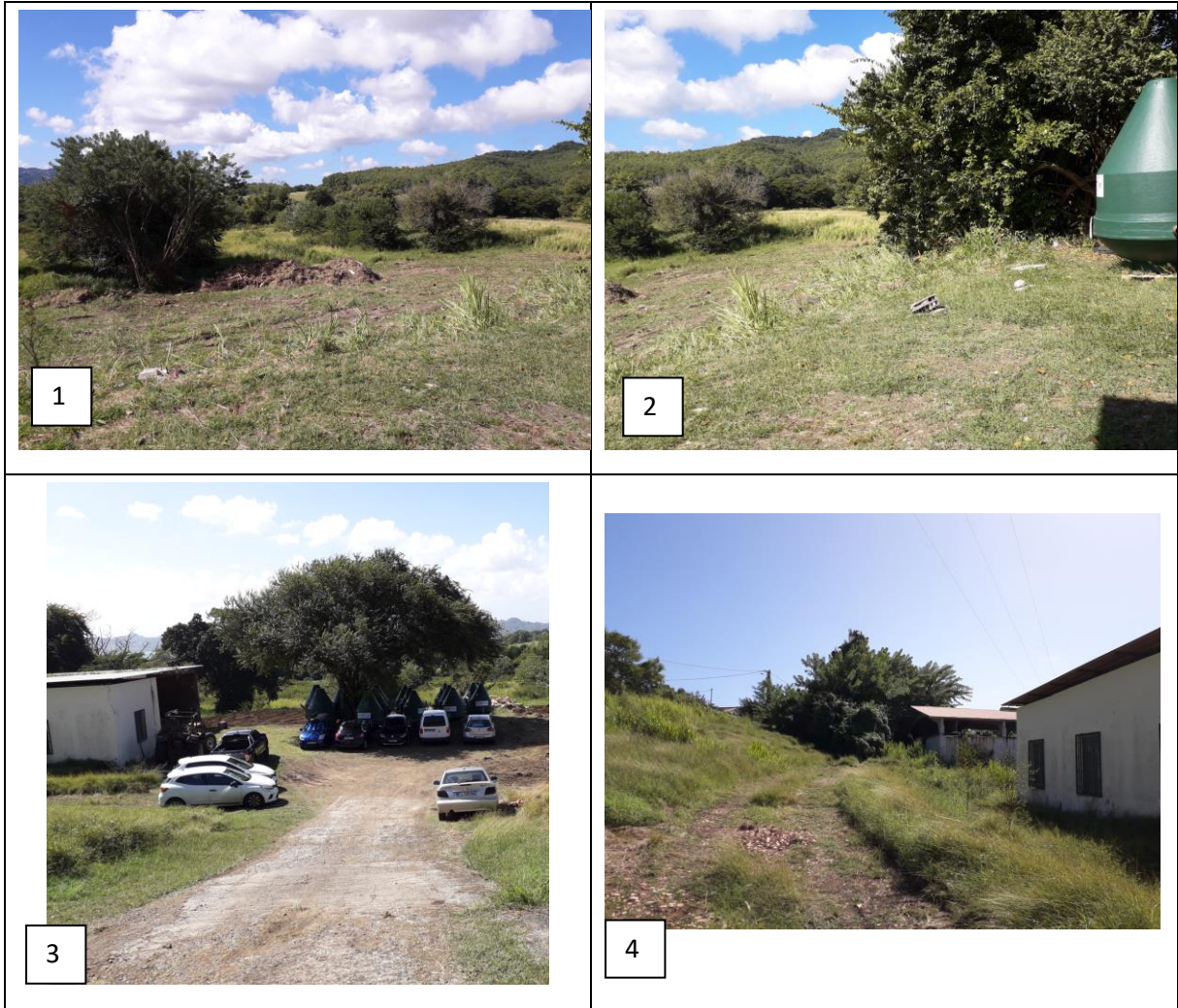


Figure 1 : Localisation générale du site d'étude (Source : Geoportail)

## Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude





**Figure 2 : Photographies de la zone d'étude – Décembre 2022/Janvier 2023 (Source : SUEZ CONSULTING)**



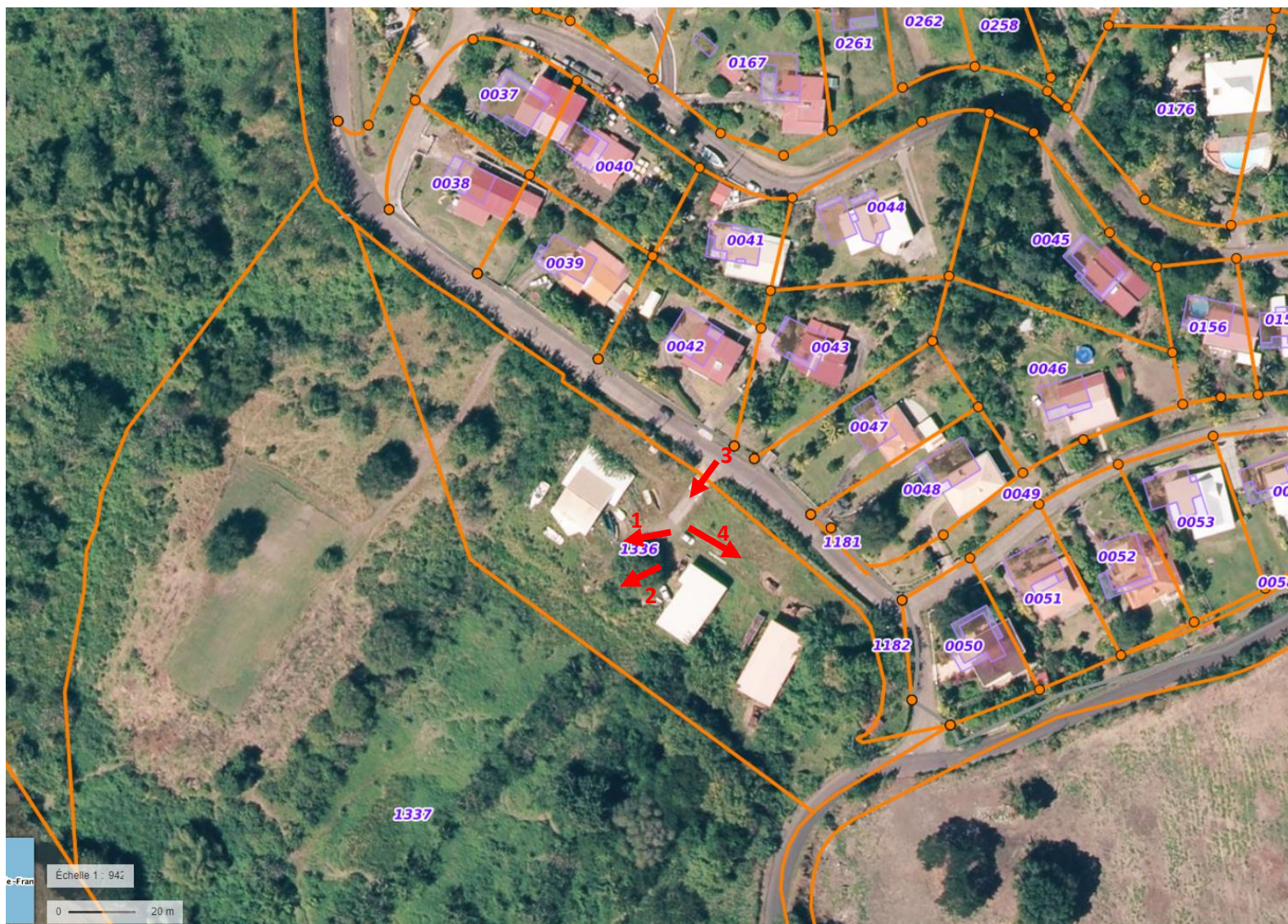
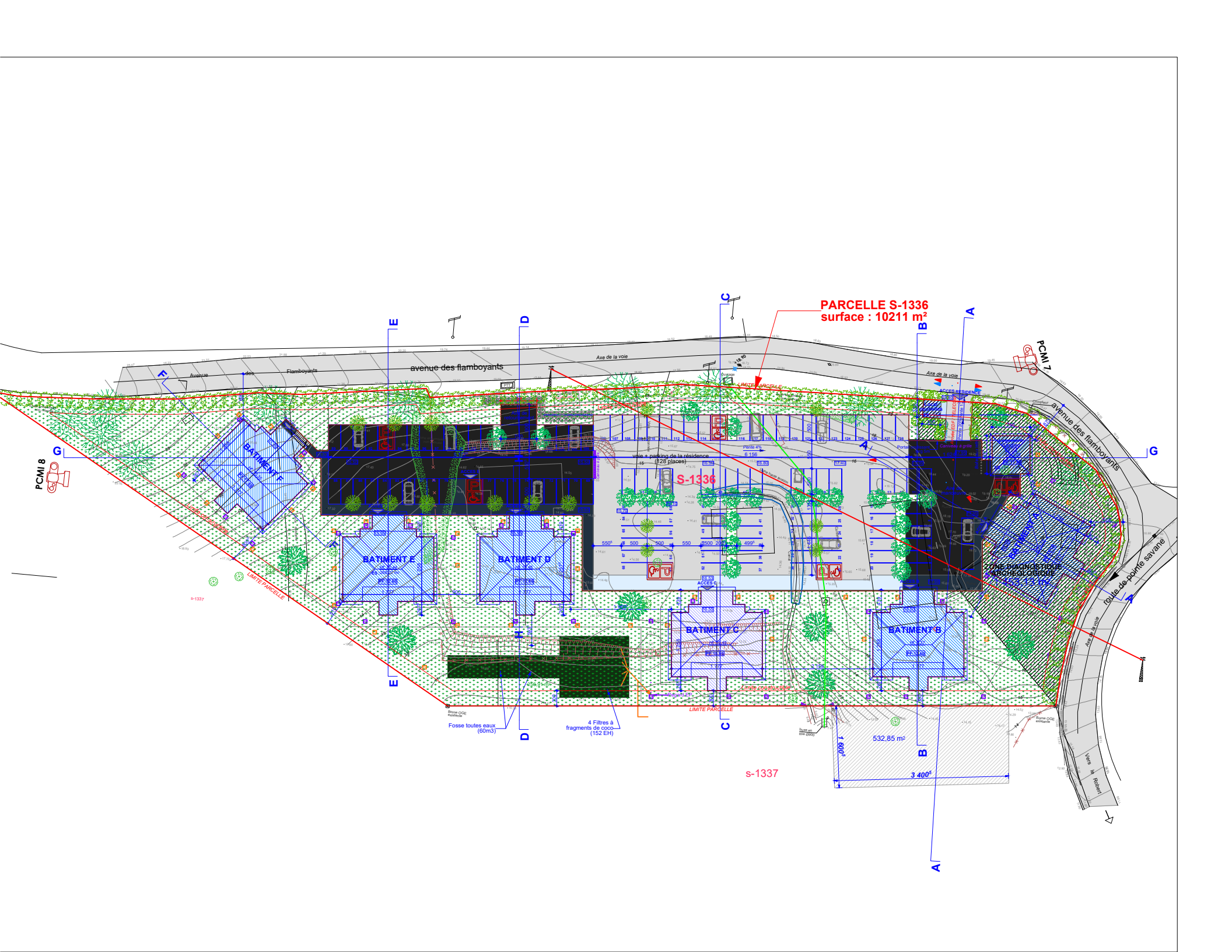


Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)

## **Annexe 4 : Plans du projet**





PARCELLE S-1336  
surface : 10211 m<sup>2</sup>

avenue des flamboyants

PCMI 7

PCMI 8

BÂTIMENT F

BÂTIMENT E

BÂTIMENT D

BÂTIMENT C

BÂTIMENT B

Voie à parking de la résidence  
(28 places)

S-1336

ZONE BIOMÉTRIQUE  
à accès contrôlé

Fosse toutes eaux  
(60m<sup>3</sup>)

4 Filtres à  
fragments de coco  
(152 EH)

532.85 m

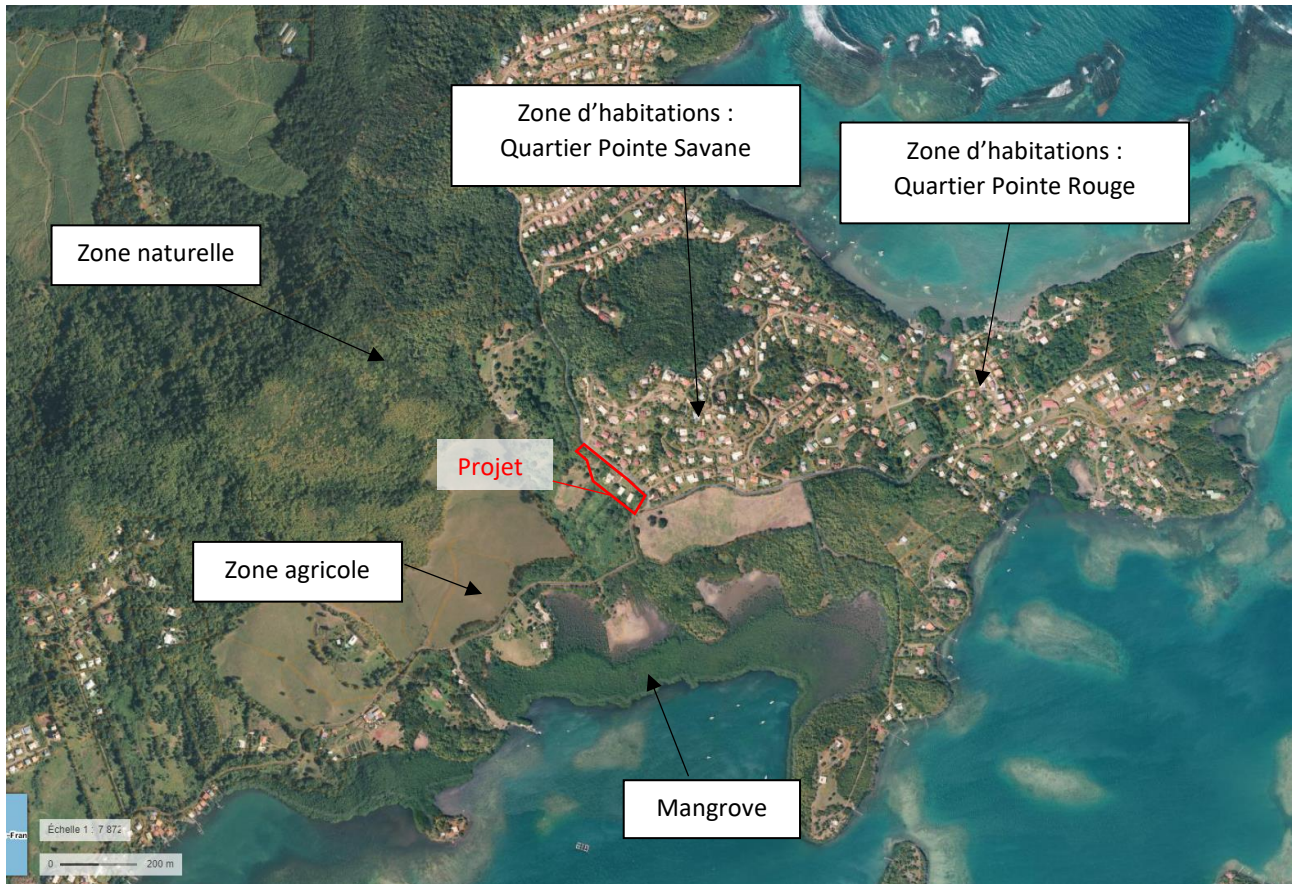
3 400<sup>0</sup>

s-1337

rue de pointe saillante



**Annexe 5 : Abords du projet**

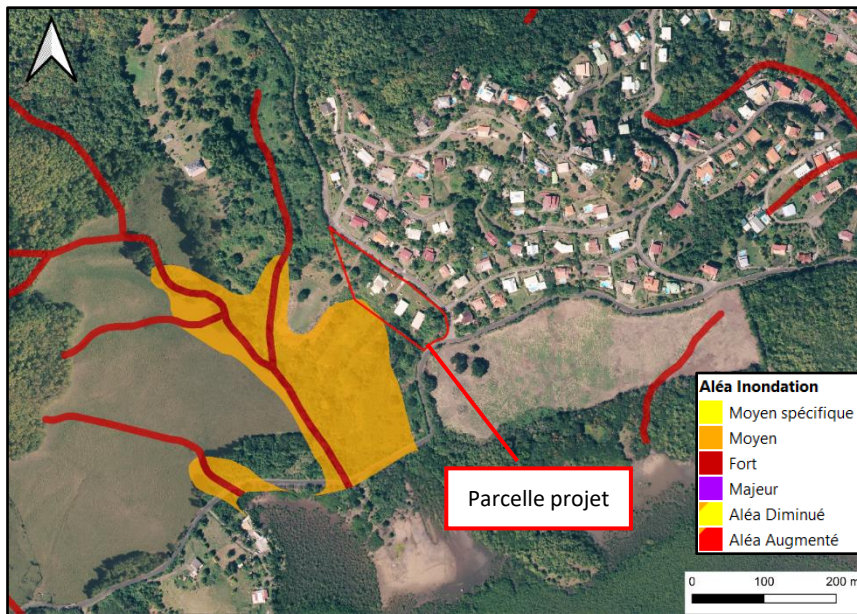


**Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Janvier 2023)**

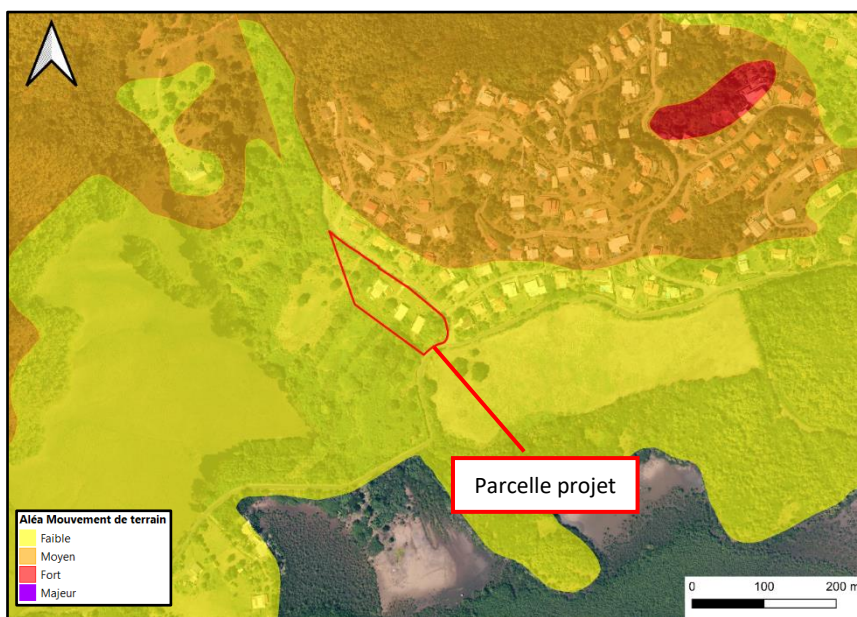




**Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Robert**



**Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (PPRN Le Robert)**



**Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Le Robert)**



Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa séisme (PPRN Le Robert)

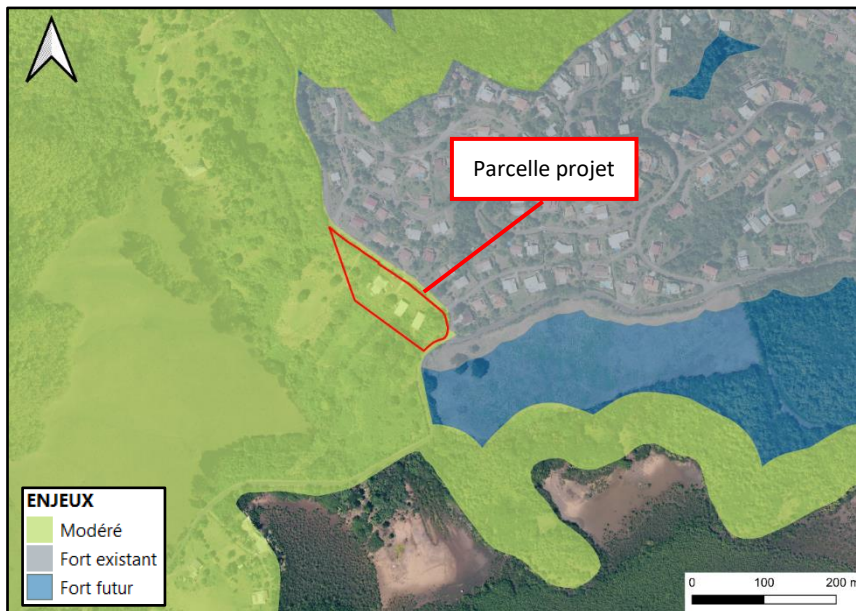
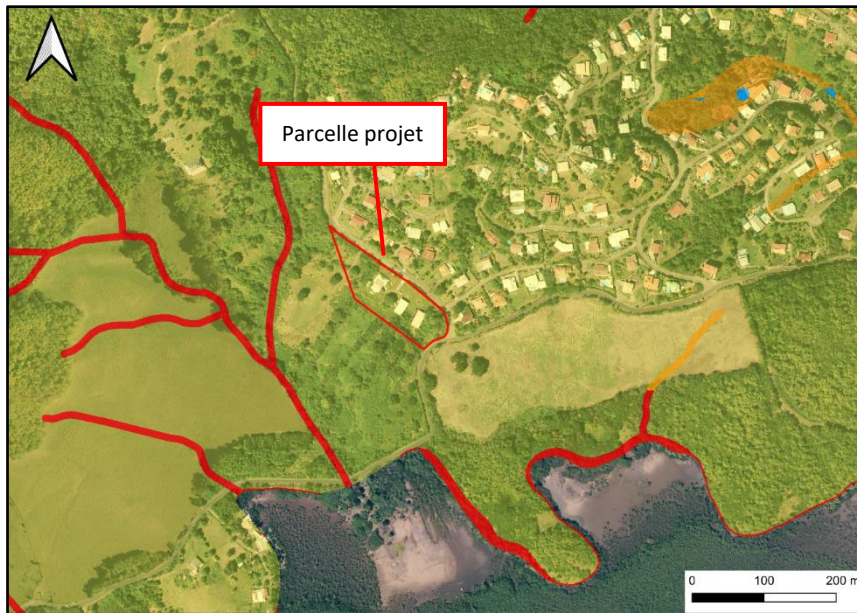


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Le Robert)

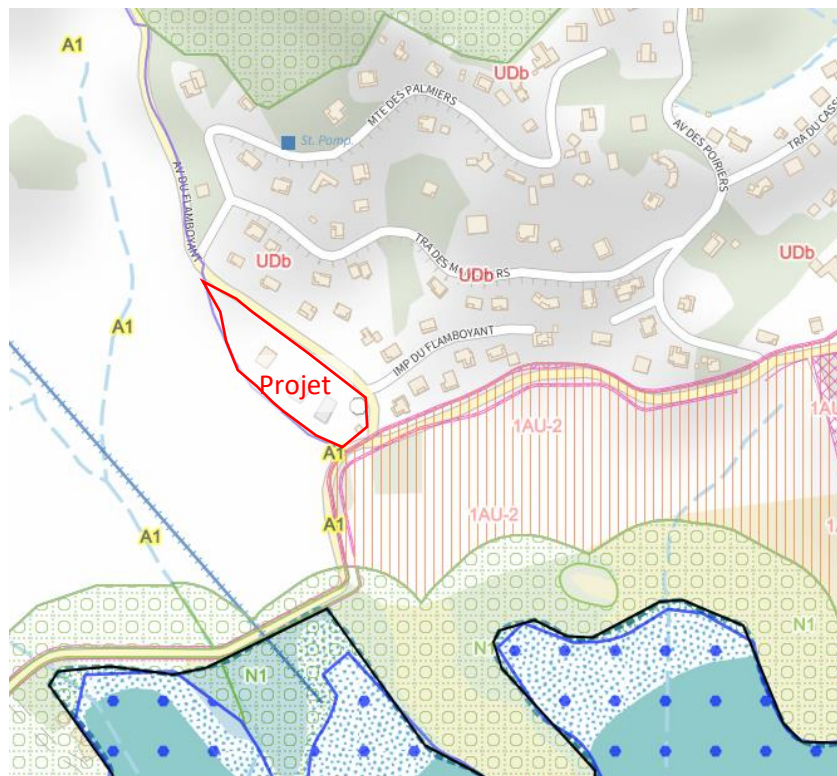




- |  |  |
|--|--|
| Application de prescriptions particulières                           | Application de prescriptions et interdiction de certains aménagements  |
| Application de prescriptions et réalisation d'un aménagement global  | Application de prescriptions spécifiques suite à un aménagement global |
| Pas de construction autorisée sauf exceptions précisées au règlement | Application de prescriptions spécifiques suite à un aménagement global |
| Pas de construction autorisée avec possibilité d'expropriation       | Aléas non évalués  |
| Application de prescriptions et réalisation d'une étude de risque    | Prescriptions particulières  |

**Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Le Robert)**

**Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville du Robert**



**Figure 11 : Extrait du PLU du Robert (Source : DEAL Martinique)**

**Annexe 13 : Avis ONF non-boisement (Avril 2022)**

Mairie du ROBERT  
Service Urbanisme  
Rue Vincent Allègre  
97231 LE ROBERT

Direction territoriale  
Martinique

Fort-de-France, le 27 AVR. 2022

Affaire suivie par : David LEFLAMAND  
Téléphone : 05 96 77 47 34  
Courriel : afe.972@onf.fr

78 route de Moutte  
BP 578  
97207 Fort-de-France  
dt.martinique@onf.fr

N. Réf : BS/DL/ADS n°87\_22 327

Objet : Avis sollicité sur une demande de permis de construire

V. Réf. 972222 22BR022

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le 25/04/22 votre demande d'avis datée du 25/04/22, relative à une demande de permis de construire au lieu-dit « Avenue des Flamboyants », parcelle S 1336 de la commune du ROBERT.

La partie de terrain concernée n'est pas boisée au sens du Code Forestier. Le projet envisagé n'est donc pas soumis à l'autorisation de défrichement prévue à l'article L 341-3 du Code Forestier.

Ce dossier n'appelle aucune remarque de ma part.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Adjoint à la Directrice  
Territoriale de l'Office  
National des Forêts



Félix BOMPY

**Annexe 14 : Arrêté n°2022320-0001 SA du 16 novembre 2022**





# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des affaires culturelles

Arrêté n° 2022320-0001 SA du 16 novembre 2022

portant modification de l'arrêté n° 2022243-0001 SA du 31 août 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le préfet ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses livres V et VII ;

Vu l'arrêté n° R02-2022-08-23-00015 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 2022243-0001 SA du 31 août 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (Le ROBERT, MARTINIQUE, construction de 54 logements sur la parcelle S 1336) ;

Vu le dossier de permis de construire enregistré sous le n° PC9722222BR022, déposé par – Monsieur et Madame Charles RIMBAUD – pour le projet de « construction de 54 logements », localisé sur la commune du ROBERT, Avenue des Flamboyants, transmis par la Ville du Robert, reçu à la Direction des affaires culturelles, Service de l'archéologie, le 30 août 2022 ;

Vu la visite sur site révélant qu'une grande partie de la parcelle a déjà été terrassée ;

Vu la présence de bâtis anciens en élévation à l'une des extrémités de la parcelle ;

Vu le document transmis par l'architecte du projet le 20 octobre 2022 ;

Considérant que l'aménageur a délimité la surface sur laquelle se trouvent ces vestiges susmentionnés.

## ARRÊTE

**Article 1** - L'arrêté 2022243-0001 SA du 31 août 2022 portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la parcelle S 1336, d'une superficie de 10 211 m<sup>2</sup>, est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2** - L'emprise soumise au diagnostic du présent arrêté, d'une superficie de 1510 m<sup>2</sup>, concerne la parcelle S 1336 pour partie, figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

**Article 3** - Le Directeur des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville du Robert, à Monsieur et Madame Charles RIMBAUD et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Fait à FORT DE FRANCE, le 16 novembre 2022

Pour le Préfet de la Martinique,  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires culturelles

Christophe POMEZ



## NOTICE DESCRIPTIVE

### I. ETAT INITIAL

La parcelle concernée par le projet est référencée, section **S n° 1336**, avec une superficie de 10211.08 m<sup>2</sup>. Elle est située à l'entrée du lotissement Pointe Savane, sur la commune du Robert. L'accès aux terrains se fait en limite Sud -Est par l'avenue des Flamboyant, depuis la route de Pointe Savane. Le terrain est actuellement occupé par 3 constructions qui seront démolis pour l'implantation du projet. Le reste de la parcelle est composé d'une végétation d'arbustes et herbes sauvages. La parcelle présente une pente légère à moyenne orientée du Nord-est ou Sud-ouest. Dans l'environnement existe des maisons individuelles et des terrains non-bâtis, l'ensemble est desservi par les réseaux AEP, EDF et TELECOM.

### II. ETAT PROJET

Le projet est constitué de 6 bâtiments identiques de à usage d'habitation de 3 niveaux (R+2), ainsi qu'un logement de gardien. Le bâtiment se compose de 9 logements, 6 T3 et 1 T2 et 2 T1, soit 3 logements par niveau.

L'accès principal au projet se fera par un portail coulissant de 5m de largeur pour permettre aux véhicules d'accès au parking de 128 places dont 6 places PMR, réalisé à l'intérieur de la propriété.

L'accès piétons aux logements se fera par une entrée centrale munis d'un escalier amenant au niveau d'accès qui diffère selon la configuration du terrain.

### III. MATERIAUX

Les matériaux et couleurs utilisés seront définis comme suit :

MATERIAUX	COULEURS
Murs béton	Peinture ton pastel
Cloison placo	Peint ton pastel
Menuiseries aluminium	Laqué Blanc
Faux plafond placo	Blanc
Toiture en tôle	Terre du sud

Des gouttières en PVC collecteront les eaux pluviales qui s'évacueront par les regards créés vers la ravine existante. Les eaux usées seront rejetées vers le système d'assainissement réalisé pour le projet, les eaux filtrées seront rejetées dans les regards d'eaux pluviales allant à la ravine.

Les espaces entre stationnement seront plantés à raison d'un arbre toutes les 4 places.

Les espaces libres seront engazonnés et plantés de quelques plantations arbustives et florales.

Le projet sera raccordé aux réseaux EDF/TELECOM/AEP à proximité.

**SCI INDIES**  
Centre Commercial La Veranda  
Rond Point du Vietnam Heroique  
97200 FORT DE FRANCE  
SIREN 803 052 836  
Tél 0596 63 4143 Fax 0596 63 59 05

**Stanislas LAFOSSE-MARIN**  
Architecte D.E.S.  
25 rue du Courbaill - 97231 ROBERT  
SIREN 801 127 275 00038

	ARCHITECTE	<b>PROJET POINTE SAVANE</b> Résidence de 6 bâtiments de 9 logements LE ROBERT - MARTINIQUE	
	Stanislas LAFOSSE-MARIN Architecte D.E.S. 25 rue du Courbaill 97231 le ROBERT Tel: 0696 37 77 31 stan.lafosse@gmail.com	<b>NOTICE ARCHITECTURALE</b>	<b>PC4</b>